

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la
Caf de la Haute Vienne

Modalités pratiques

1 journée soit 7 heures de
formation
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

1300.00

Modalités d'animation

Formateur

ROUSSEAU François

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

1300.00

S'approprier et engager la mise en oeuvre de la démarche CTG - CAF 87

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 54/18 – EGO C / CAF DE LA HAUTE- VIENNE

PROGRAMME

« S'approprier et engager la mise en œuvre de la démarche CTG »

Public : agents de direction et d'encadrement de la CAF de la Haute Vienne et professionnels en charge de l'expérimentation de la démarche CTG sur les territoires. Effectif validé par une feuille de présence.

Durée – Date : **1 jour, le 28 juin 2018** - Toute journée supplémentaire fera l'objet d'un avenant.

Horaires : La formation se déroulera de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h soit 7h de formation par jour

Lieu : **LIMOGES** – Siège de la Caf

Contexte de la demande

En vue de positionner la CTG comme un projet de Caisse, la CAF de la Haute Vienne souhaite organiser une journée de formation visant à :

- Sensibiliser les cadres du comité de direction élargi à la démarche CTG,
- Construire, avec les agents en charge de sa mise en œuvre, une méthodologie partagée d'expérimentation de la démarche.

Objectifs

Dans ce cadre, les objectifs de la formation qui se déroulera le 28 juin 2018 sont de :

- Partager une vision commune de la CTG,
- Se doter d'une méthodologie partagée pour le lancement de sa mise en œuvre sur les territoires.

Contenu

Horaires	Objet	Contenu détaillé
28 juin 2018 9h00-12h30	Partager une vision commune de la CTG et des modalités de sa mise en œuvre	Partage des attentes et représentations des participants La notion de CTG , ses finalités et enjeux pour l'institution Les enjeux institutionnels, sociétaux, territoriaux de la mise en œuvre de la démarche CTG : <ul style="list-style-type: none"> • Les spécificités de la démarche CTG en interne de l'institution et dans le contexte des politiques publiques • L'articulation de la démarche CTG aux autres démarches et dispositifs CAF (Offre globale de service, OSA, SDSF, SDAVS, ...CEJ) <i>Apports méthodologiques et retours d'expérience</i> La mise en œuvre de la démarche CTG <ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie en externe • Les principes en interne <i>Apports méthodologiques et co-construction</i>
14h00-17h00	Engager la mise en œuvre de la démarche CTG	Elaboration d'une méthodologie partagée pour l'expérimentation de la démarche CTG sur Saint Junien à des fins de généralisation: <ul style="list-style-type: none"> • Partage des principes d'élaboration des CTG • Co-construction d'un référentiel d'intervention • Focale sur le pré-diagnostic • Modalités d'un lancement réussi et d'un « bon pilotage » de la démarche d'expérimentation de la CTG <i>Mises en situation, apports méthodologiques et co-construction</i> Bilan de la formation

Méthodes pédagogiques

- Des apports méthodologiques
- Des mises en situation

- Des temps d'échange et de co-construction

Intervenant

François ROUSSEAU, FR Consultants, consultant sénior

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de

réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
